



# AVIS PUBLIC

## VENTE DE TERRAINS DE PLUS DE 10 000 \$

**Est par la présente donné par la soussignée, avocate et greffière de la Ville d'Amqui, que :**

Conformément à l'article 28, par. 1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la Ville d'Amqui a aliéné les terrains suivants autrement que par enchère ou soumission publique, soit par ventes de gré à gré :

LOT	ACQUÉREUR	MONTANT (PLUS TAXES)	N° DE RÉSOLUTION
5 172 195 du Cadastre du Québec	Gestion Georges Royer inc.	21 238 \$	2018-110
6 170 453 du Cadastre du Québec	Usinage R/G inc.	13 648 \$	2018-013
6 242 625 du Cadastre du Québec	MRC de La Matapédia	55 650 \$	2018-219

Donné à Amqui, le 11 juillet 2018.

Marie-Hélène Dupont, avocate  
Greffière